

Le Conseil fédéral veut pousser les cantons à enseigner une deuxième langue nationale dès le primaire

CARTON JAUNE DE BERNE

« ADRIEN SCHNARRENBERGER

Education » On connaissait la passion d'Elisabeth Baume-Schneider pour les moutons, mais la Jurassienne sait aussi manier le bâton. Que les cantons alémaniques soient avertis: s'ils continuent de snober l'apprentissage du français à l'école primaire, le Conseil fédéral va légiférer, via une loi qu'il met en consultation.

En cette période de Coupe du monde, on pourrait parler d'un carton jaune, puisque ce projet a un caractère «préventif», selon elle. En clair: si les cantons maintiennent la stratégie linguistique qu'ils ont adoptée ensemble en 2004, dans le cadre d'Harmos, aucune modification légale ne sera nécessaire. En revanche, si certains continuent de s'en écarter durablement, Berne sifflera la fin de la récréation, avec Elisabeth Baume-Schneider en arbitre.

«Les mathématiques ne sont pas faciles, mais on n'y renonce pas pour autant»

Elisabeth Baume-Schneider



Le Conseil fédéral est «préoccupé» par la volonté de nombreux cantons alémaniques de privilégier l'anglais face au français. Keystone

Cette perspective est loin d'être hypothétique, tant le nombre de «mauvais élèves» a grandi ces dernières années. Pas moins de sept cantons (Thurgovie, Zurich, Saint-Gall, Soleure, Schwytz, Schaffhouse et Appenzell Rhodes-Extérieures) ont adopté des mandats demandant d'examiner un report du français au secondaire ou une remise en question du modèle actuel. Ils s'ajoutent à Appenzell Rhodes-Intérieures, où le français n'a jamais été enseigné au primaire en dépit

d'Harmos, et Uri, où l'italien a remplacé le français.

Prioriser l'anglais

Même aux portes de la Suisse romande, à Bâle-Campagne, une initiative populaire a été lancée pour supprimer le français au primaire. Les réfractaires à l'apprentissage précoce de la langue de Molière (le fameux *Frühfranzösisch*) estiment que deux langues en plus de la langue maternelle représentent une charge excessive pour certains élèves et

plaident généralement pour concentrer les efforts sur l'anglais. Ils invoquent également des difficultés liées à la formation des enseignants et à l'efficacité de l'enseignement actuel.

Il ne s'agit pas toujours seulement de repousser au secondaire: dans de nombreux cantons, l'apprentissage des langues y devient optionnel, montrent des enquêtes cantonales menées par la CDIP, l'organe qui supervise l'école. Les élèves qui présentent des per-

formances scolaires plus faibles peuvent souvent en être dispensés ou les abandonner. «Les mathématiques ne sont pas faciles, mais on n'y renonce pas pour autant», déplore Elisabeth Baume-Schneider.

Deux variantes de loi

La Jurassienne, qui a elle-même représenté son canton durant plusieurs années à la CDIP, se dit très inquiète par l'évolution du dossier dans les cantons alémaniques. «Les langues nationales

sont les piliers de la cohésion du pays. Le fonctionnement de la Suisse s'appuie en grande partie sur notre capacité à collaborer avec nos compatriotes et sur la volonté de nous intéresser à eux», résume la cheffe du Département fédéral de l'intérieur. L'éventuelle loi corrigera le tir et les forcera à (ré) intégrer le français dans les programmes.

Le gouvernement prévoit deux variantes. La première consiste à inscrire directement dans la loi fédérale le modèle

Harmos actuellement en vigueur, qui prévoit l'apprentissage de deux langues étrangères au primaire (une langue nationale et l'anglais). La première langue doit débiter au plus tard en 3^e année de primaire et la seconde au plus tard en 5^e année. Même si ce scénario ne changerait presque rien dans les classes, il constituerait un tournant institutionnel majeur: pour la première fois, la Confédération fixerait elle-même dans une loi fédérale les principes de l'enseignement des langues à l'école obligatoire.

La seconde variante, plus souple, laisserait justement de la marge de manœuvre aux cantons. Elle imposerait uniquement que l'enseignement d'une deuxième langue nationale commence pendant le primaire et se poursuive jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Les cantons conserveraient davantage de liberté quant au moment précis de son introduction.

A moyen ou long terme

Dans les deux cas, le message est clair: si l'harmonisation voulue par Harmos venait à s'effriter, la Confédération estime avoir non seulement le droit, mais le devoir constitutionnel d'intervenir. Ce d'autant que les Suisses déménagent de plus en plus d'un canton à l'autre, renforçant la nécessité d'homogénéiser – malgré les oppositions locales. «Et les études montrent que le revenu augmente de 10 ou 20% si l'on maîtrise une deuxième langue», insiste Elisabeth Baume-Schneider.

Aussi importants soient-ils, les plans du Conseil fédéral s'inscrivent à moyen ou long terme, a-t-elle reconnu. Non seulement la consultation dure jusqu'au 5 octobre, mais il faudra également prendre en compte le débat politique, le temps que les décisions soient prises (et l'éventuelle législation), puis leur transposition dans les programmes scolaires. En clair: Elisabeth Baume-Schneider n'a pas fini de compter ses moutons... »

UN DOSSIER DE RETOUR, DIX ANS APRÈS

Berne qui reprend la main dans le dossier des langues? La situation n'est pas nouvelle, loin de là. En 2016, deux Fribourgeois faisaient face à la presse: Alain Berset, alors ministre de l'Intérieur, et Isabelle Chassot, alors cheffe de l'Office fédéral de la culture. Leur message: la mise en consultation d'une loi pour assurer une harmonisation de l'enseignement des langues à l'école, anticipant une éventuelle intervention contre des cantons récalcitrants. Tiens, tiens. A l'époque, certains avaient accusé le socialiste d'agir trop vite face aux mauvais élèves (Thurgovie, Glaris, Zurich et Lucerne), arguant que les projets d'abandonner le français n'étaient pas concrets. Dix ans plus tard, sa successeure à la tête du Département fédéral de l'intérieur est plutôt blâmée pour avoir trop tardé à montrer les dents.

La réaction du jour est néanmoins saluée. «Le plurilinguisme est une valeur fondamentale pour la Suisse et l'expression de sa diversité culturelle», souligne la conseillère nationale argovienne Simona Brizzi. Présidente d'Helvetica Latina, association qui défend la place des langues et cultures nationales en Suisse, Laurent Wehrli est aussi satisfait de la démarche du Conseil fédéral. «Le gouvernement est en plein dans sa mission constitutionnelle qui est de maintenir et développer la cohésion nationale», note le libéral-radical vaudois. Face à un ciment national qui n'est plus très frais, il faut «régulièrement remettre l'ouvrage sur le métier», insiste-t-il, sans se prononcer à ce stade sur l'une ou l'autre des variantes mises en consultation. AS

COMMENTAIRE

Marcher sur des œufs

Comme disait mon maître d'école à la leçon de géographie: «Regardez bien la carte!» En l'occurrence, celle qui représente les cantons suisses qui ont abandonné ou qui songent à supprimer le *Frühfranzösisch*, parle d'elle-même. Sur les bancs d'école alémaniques, l'apprentissage de la langue de Voltaire se complique.

Des cantons comme Zurich, Thurgovie, Schwytz, Saint-Gall et Appenzell Rhodes-Extérieures l'ont biffé au niveau primaire tandis qu'à Schaffhouse, Argovie, Lucerne, Obwald et Glaris, les discussions d'abandon vont bon train. Et l'on ne parle pas d'Appenzell Rhodes-Intérieures qui n'a tout simplement jamais appliqué le concordat Harmos visant à harmoniser les pratiques scolaires en Suisse concernant entre autres l'ensei-

gnement des langues étrangères à l'école obligatoire.

«Regardez la carte», c'est un peu aujourd'hui l'injonction de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, pilote du délicat dossier des langues en Suisse. Après l'acceptation d'une motion visant à repousser l'enseignement du français à l'école secondaire par le Parlement de Thurgovie en avril dernier, qui suivait de semblables décisions de Zurich et de Saint-Gall, la ministre se devait de réagir pour limiter la casse. A noter que le Conseil d'Etat argovien a choisi vendredi pour communiquer sa décision de tirer la prise du français au primaire.

D'où la mise en consultation jusqu'à l'automne, en plein tintamarre outre-Sarine, de deux options contraignantes

pour les cantons visant à inscrire dans la grille horaire l'enseignement du français dès l'école primaire. Après un long processus législatif pouvant durer des années, les mesures portées par Elisabeth Baume-Schneider pourraient contraindre Appenzell Rhodes-Intérieures à mettre en œuvre une décision qu'il n'a jamais appliquée alors que le concordat Harmos est entré en force en 2009. Mais en Suisse, une conseillère fédérale cheffe du Département de l'intérieur n'a pas les pouvoirs d'une ministre de l'Education comme en France. Selon le dictionnaire Pons, «marcher sur des œufs» se dit «wie auf Eiern gehen». Mais cela, Elisabeth Baume-Schneider le sait, elle, la parfaite bilingue.

PIERRE-ANDRÉ SIEBER